



Direction Départementale de la
Sécurité Publique des Yvelines





COMMERÇANTS YVELINOIS :

VOTRE SÉCURITÉ C'EST AUSSI VOTRE AFFAIRE !



Pour défendre votre espace, il convient de mettre en place un dispositif destiné à :

- ↳ Obliger le délinquant à augmenter ses efforts pour arriver à ses fins
- ↳ Accroître le risque qui pèse sur lui d'être détecté, identifié et arrêté
- ↳ Diminuer l'intérêt de la cible visée en réduisant les gains potentiels

DISSUADER – PROTÉGER – PRÉVENIR – FORMER – FAIRE FACE – PRÉSERVER – AGIR



DISSUADER ET PROTÉGER

BÉNÉFICIER D'UN RÉFÉRENT SÛRETÉ

Qu'est ce qu'un référent sûreté ?

- ➡ Un policier expérimenté, choisi pour sa bonne connaissance de la délinquance locale, qui contribue à l'amélioration de la sécurité dans le cadre de la prévention des actes de délinquance

En quoi peut-il vous aider ?

- ➡ Identifier les mesures destinées à accroître les protections de votre entreprise contre les actes de malveillance
- ➡ Evaluer le dispositif de sécurité existant
- ➡ Préconiser une stratégie de sécurisation
- ➡ Informer des attitudes préventives à privilégier dans l'exercice de votre activité (comportement à adopter en cas d'agression pour limiter le danger et conserver les éléments d'enquête)



PROTÉGER VOS LOCAUX

FAIRE DES INSTALLATIONS TECHNIQUES ADAPTÉES

:

Vidéo – protection



Dispositif silencieux d'alerte jour à portée de main



Installation d'une alarme – intrusion reliée à une société de surveillance

Protéger les devantures par des grilles de protection, des rideaux métalliques



Mise en place d'un dispositif de marquage invisible



Adapter l'éclairage extérieur et intérieur





Pour sécuriser les abords extérieurs de votre commerce

L'éclairage pour éviter des zones d'ombre

Installer des obstacles de styles poteaux en béton devant votre vitrine

Ne pas gêner la visibilité depuis la voie publique et vice-versa en masquant la vitrine



Pour sécuriser l'intérieur de votre commerce

Bien définir les espaces intérieurs, éviter de disposer les produits les plus onéreux proches de la sortie

Disposer les gondoles et rayonnages de façon à favoriser la surveillance directe ou indirecte de l'espace de vente

Utiliser une caisse tirelire ou une caisse automate pour les espèces

Informez vos clients des mesures de protection de votre établissement (rendu de monnaie, vidéo...)





PRÉVENIR ET FORMER

Evitez les habitudes, la routine :

-  Changez régulièrement votre comportement (horaires et itinéraires) pour aller déposer les fonds dans les établissements bancaires
-  Varier les heures et jours de retrait du contenu de la caisse et d'enlèvement de fonds par les sociétés spécialisées
-  Proscrire toute manipulation de caisse ou d'argent devant la clientèle ou visible depuis la voie publique. Cependant, veillez à effectuer de fréquents délestages du fond de caisse



Formez votre personnel :

-  Aux mesures de prévention
-  Sensibiliser le personnel à des situations conflictuelles ou traumatisantes



Soyez attentif à votre environnement :



Détectez les allées et venues inhabituelles, les personnes cherchant à détourner votre attention



Soyez vigilants au moment de l'ouverture et de la fermeture de votre établissement

LE MALFAITEUR ABANDONNE SOUVENT SON PROJET S'IL PENSE AVOIR ÉTÉ REPÉRÉ



Privilégiez les entrées et sorties du personnel par l'issue principale



Organisez le planning du personnel en évitant à l'ouverture et à la fermeture, la situation du travailleur isolé

N'HÉSITEZ PAS À DIFFÉRER L'OUVERTURE OU LA FERMETURE DE VOTRE COMMERCE



Direction Départementale de la
Sécurité Publique des Yvelines

**SI VOUS
AVEZ LE
MOINDRE
DOUTE !**

POLICE SECOURS

17

24h/24h

**GRATUIT
CONFIDENTIEL**

**UN NUMERO POUR AIDER , UN NUMERO QUI PEUT SAUVER
UN COMPORTEMENT CITOYEN**

Fonctionnant 24h/24h, le Centre d'Information et de Commandement (CIC) de la Direction Départementale de la Sécurité Publique des Yvelines recueille les appels «17» et déclenche les interventions Police-Secours.

**N'HESITEZ PAS, APPELEZ « POLICE SECOURS »
Le « 17 », une FORCE D'ACTION au service de tous**



FAIRE FACE

Si malgré toutes ces précautions vous êtes victimes d'une agression :

- Gardez votre sang-froid dans la mesure du possible
- N'opposez pas de résistance
- Soyez attentifs au signalement du ou des auteurs (nombre, tenue vestimentaire, signe distinctif, corpulence, tout détail pouvant permettre leur arrestation...)
- Mémorisez les objets que les malfaiteurs ont touchés
- Essayez de noter la direction de fuite et le moyen de locomotion de vos agresseurs (véhicule, marque, modèle, immatriculation, couleur...)



VOTRE VIE EST PLUS PRÉCIEUSE QUE VOS BIENS !!!



Vous venez d'être victime d'une agression :



- Dès le danger écarté, appelez en priorité les services de police, **composez le 17**, avant d'aviser toute autre personne
- Indiquez clairement l'objet de votre appel et les éléments dont vous disposez (adresse de votre établissement, description des auteurs, direction de fuite...)
- Préservez les traces et indices. Fermez votre commerce ou bloquez l'accès aux zones nécessaires, ne touchez pas aux objets que les malfaiteurs peuvent avoir abandonnés (cagoules, chargeurs d'armes, douilles...), n'ajoutez pas de traces sur les lieux d'infraction
- Demandez aux témoins de rester sur place dans la mesure du possible, ou relevez leurs coordonnées
- Déposez plainte : vous serez conseillé





Direction Départementale de la Sécurité Publique des Yvelines

